

Rupture avec une école de commerce

Par **Emilie7**, le **25/09/2017** à **21:52**

Bonjour, j'ai intégré en L3 l'inseec business school, cependant je souhaite partir, cela ne me plaît pas. Cela fait 1 semaine que je suis rentrée et j'ai déjà été prélevé de l'argent pour cette année... Le contrat stipule, que " chaque année commencée est due sauf pour motif sérieux et légitime avec présentation d'un justificatif" ...

Que puis-je faire ?

Merci de votre réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/09/2017** à **07:55**

Bonjour

Mettez vous très vite en rapport avec une association de défense des consommateurs.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **26/09/2017** à **09:56**

En l'espèce, il faut que vous fournissiez un justificatif avec un motif sérieux et légitime sinon je doute que vous puissiez obtenir le remboursement de la somme prélevée puisqu'elle l'a été dans le respect d'un contrat que vous avez signé en connaissance de cause.

Bonne chance pour vous défaire d'un tel contrat et obtenir un remboursement ...

J'ai eu des amis dans ces cas la avec des écoles comme HEC Grenoble, je me souviens que même l'avocat qu'ils avaient alors consultés (ils étaient 3) leur avait dit que dans ce genre de cas, ça risque de coûter plus cher en procédure, pour 99% de chance de perdre, que d'admettre son erreur.

Mais peut-être les choses ont elles changées depuis.